



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E108952

VALABLE JUSQU'AU 16/06/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 30/08/2012

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 30/08/2012
1 000

Raison sociale : MENIER LEFEVRE

ZA LES GRANDS MOULINS
22150 HENON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ST BRIEUC CEDEX 1 2012B690

Siret : 753 627 991 00023

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5001695

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 96006484006

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 96006484006

Situation fiscale et sociale : A jour au 25/03/2024

Téléphone : 06 31 56 22 57

Portable : 06 31 56 22 57

Fax :

Site Internet :

E-mail : sarlmenierlefevre@live.fr

Responsabilité légale :

LEFEVRE VIVIEN CO-GÉRANT / MENIER JEROME CO-GÉRANT

Effectif moyen : 11

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|-----------|---|----------------------|
| 5133 | Installation de chauffe-eau thermodynamique | 01/06/2023 |
| 5211 PROB | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 01/06/2023 |
| 5231 | Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 01/06/2023 |
| 5311 | Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 01/06/2023 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021 |
| o Pompe à chaleur : chauffage | 01/01/2021 |
| o Chauffe-Eau Thermodynamique | 01/01/2021 |
| o Ventilation mécanique | 14/04/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC
2, RUE CHARLES LANSARD
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.